

# CAHIER DES PROPOSITIONS



## FAÇONNER UNE ÈRE NOUVELLE



**AGA 2022**  
27 et 28 MAI 2022



**FHCQ**

FÉDÉRATION DE L'HABITATION  
COOPÉRATIVE DU QUÉBEC



## PROPOSITION

Titre de la proposition : **CONTRE L'ÂGISME ET LE CAPACITISME AU SEIN DES COOPÉRATIVES**

Proposée par : **Comité des aîné.e.s (CDA)**

Personne-ressource : **Line Beauséjour, Coop Mon Toit**

**Considérant que :** Les coopératives d'habitation sont des milieux de vie communautaires qui se distinguent par une mixité sociale et économique et par la participation de leurs membres à la gestion et à l'entretien des logements qu'ils habitent.

**Considérant que :** Comme pour la population générale, les membres de coopératives d'habitation vieillissent (leur moyenne d'âge est de 52 ans et 30 % ont plus de 65 ans).

**Considérant que :** L'implication de ces derniers doit être ajustée à leurs capacités réelles, et individuelles (parfois augmentées à certains niveaux, faiblissantes pour d'autres).

**Considérant que :** Cette nécessité ne demeure pas sans faire émerger, trop souvent, différentes incompréhensions et sources de conflit avec d'autres membres.

**Considérant que :** Plusieurs aîné.e.s se plaignent d'être la cible de discrimination et se sentent exclus de la vie participative.

**Considérant que :** Des aîné.e.s vivent, de la part de membres de leur coopérative, des comportements liés à l'âgisme et au capacitisme, même de façon inconscience et par ignorance.

**Considérant que :** Trop d'aîné.e.s sentent une pression à quitter leur logement pour faire place à des membres plus jeunes, "plus utiles et capables" ou des familles.

**Considérant que :** Plusieurs souffrent d'un manque de reconnaissance pour leurs investissements antérieurs, et leurs capacités actuelles à participer, même autrement, et finissent par s'isoler.

**Considérant que :** La loi pour le maintien dans son logement pour les aîné.e.s comporte des failles importantes (c'est l'article 1959.1 du Code civil du Québec qui permet d'accroître la protection liée au maintien du logement des locataires âgés de 70 ans et plus).

**Considérant que :** Les conseils d'administration des coopératives bénéficient de peu de ressources communautaires, et autres, pour faire face au défi de la dynamique intergénérationnelle et du vieillissement de leurs membres.

**Il est proposé que la FHCQ promouvra le concept *Par et Pour les aîné.e.s, Rien sur Nous sans Nous* afin de contrer la discrimination, l'âgisme et le capacitisme et afin d'encourager la pleine participation des groupes marginalisés (personnes en situation d'handicap, aînés, et tout autre groupe minoritaire) au sein des coopératives d'habitation.**

**COMITÉ  
AINÉ.E.S**



**FAÇONNER  
UNE ÈRE  
NOUVELLE**



**AGA 2022**  
27 et 28 MAI 2022



**FHCQ**

FÉDÉRATION DE L'HABITATION  
COOPÉRATIVE DU QUÉBEC



## **COMITÉ AÎNÉ.E.S**

### **MISE EN CONTEXTE DE LA PROPOSITION DU COMITÉ DES AÎNÉ.E.S. : CONTRE L'ÂGISME ET LE CAPACITISME AU SEIN DES COOPÉRATIVES**

Cette proposition est le fruit d'une longue réflexion et d'échanges au sein du CDA. Il en ressort que l'âgisme et le capacitisme sont des préjugés qui empêchent la participation et l'épanouissement des aîné.e.s au sein de leur propre coopérative.

Une vision est ressortie de ce constat, soit le *Par et Pour, Rien sur Nous sans nous*. La volonté et le désir des aîné.e.s de vivre et de vieillir en coopérative est légitime. Leur apport à la vie associative ainsi qu'aux décisions de la gestion administrative dépend également de la volonté de la FHCQ et des coopératives à les inclure.

**L'inclusion sans discrimination, c'est la pierre angulaire  
sur laquelle les valeurs de la coopération  
sont fondées.**

#### **Par et pour, Rien sur Nous sans Nous!»**

(Latin : "**Nihil de nobis, sine nobis**") est un slogan utilisé pour communiquer l'idée qu'aucune politique ne devrait être décidée sans la participation pleine et directe des membres du groupe concerné par cette politique. Cela implique des groupes nationaux, ethniques, handicapé.e.s, aîné.e.s ou autres qui sont souvent considérés comme marginalisés des opportunités politiques, sociales, économiques et culturelles.

#### **Source :**

En 1998 la devise est entrée en usage dans l'activisme des personnes handicapées. Deux livres en anglais ayant tous deux pour sujet le droit des personnes handicapées ont été publiés sous le titre "Nothing About Us, Without Us".

#### **Définition : Capacitisme (Talila «TL» Lewis, 2021)**

Système qui attribue une valeur au corps et à l'esprit des personnes sur la base d'idées socialement construites de normalité, d'intelligence, d'excellence, de désirabilité et de productivité.

Ces idées construites sont profondément ancrées dans le racisme, l'eugénisme, la misogynie, le colonialisme, l'impérialisme et le capitalisme.

Cette forme d'oppression systémique conduit les gens et la société à déterminer qui est valable et digne en fonction de leur langue, leur apparence, leur religion et/ou leur capacité à [se re] produire, exceller et à "bien se tenir".

**L'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge selon la charte des droits et libertés, c'est de la discrimination**

**Étymologie** : composé de âge, issu du latin aetas, âge, partie de la vie, et du suffixe -isme, désignant ici une attitude, un comportement.

L'âgisme, qu'il soit une attitude personnelle ou institutionnelle, peut prendre de multiples formes. Le terme **âgisme** désigne une attitude ou un comportement de **discrimination**, de **ségrégation**, de mépris ou de dépréciation envers un individu ou un groupe d'individus **en raison de leur âge**. Il a été créé en 1969 par le gérontologue américain **Robert Butler** pour nommer les discriminations touchant les personnes âgées, mais il est de nos jours utilisé quel que soit l'âge de la personne qui en est victime.

Le terme « âgisme » renvoie à deux concepts : une construction de l'esprit prévalant dans la société qui caractérise les personnes âgées à partir de stéréotypes négatifs sur le vieillissement, ainsi qu'une tendance à structurer la société comme si tout le monde était jeune, de telle sorte que les besoins réels des personnes âgées sont ignorés.

La discrimination fondée sur l'âge n'est pas souvent perçue comme une forme de discrimination aussi importante que les autres, malgré qu'elle puisse avoir les mêmes conséquences économiques, sociales et psychologiques que toute autre forme de discrimination.